

# VILLE DE MIRECOURT

## NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### I - LES RESULTATS DE CLOTURE 2021 (avec reprise n-1)

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de **2 134 582.68 €**.

L'épargne brute dégagée sur OP REELLES corrigée des charges et recettes exceptionnelles s'élève à **1 048 297.56€**.

L'épargne nette c.-à-d. l'épargne brute diminuée du remboursement de la dette s'élève à **775 870.87€**.

La section d'investissement présente un excédent sur les opérations réalisées de **739 049.53 €** suite à la mobilisation d'un emprunt de 1 000 000 € permettant le financement de la réhabilitation de l'ancien collège et les travaux de voirie/réseaux des rues Frairain, Halles et à venir « Sainte-Cécile/passage Citadelle).

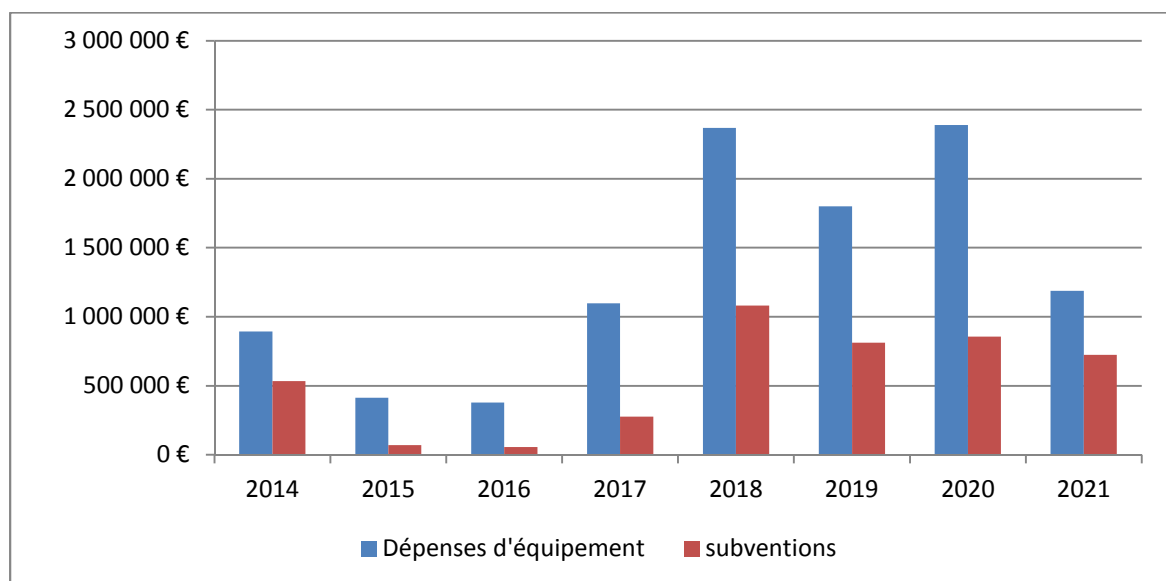
Les restes à réaliser s'élèvent à 1 262 014.75 € pour les dépenses et 977 163.54 € pour les recettes.

Aucun besoin de financement au titre de l'année 2022 car après reprise des RAL, le solde est positif de 454 198.32 €.

La trésorerie au 31/12/2021 s'élève à 2 822 730 €.

### II - LES INVESTISSEMENTS EXERCICE BUDGETAIRE 2021

Tous les investissements effectués répondent aux normes liées à l'accessibilité et aux économies d'énergie.



En 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à **1 188 405.68 €** dont principalement :

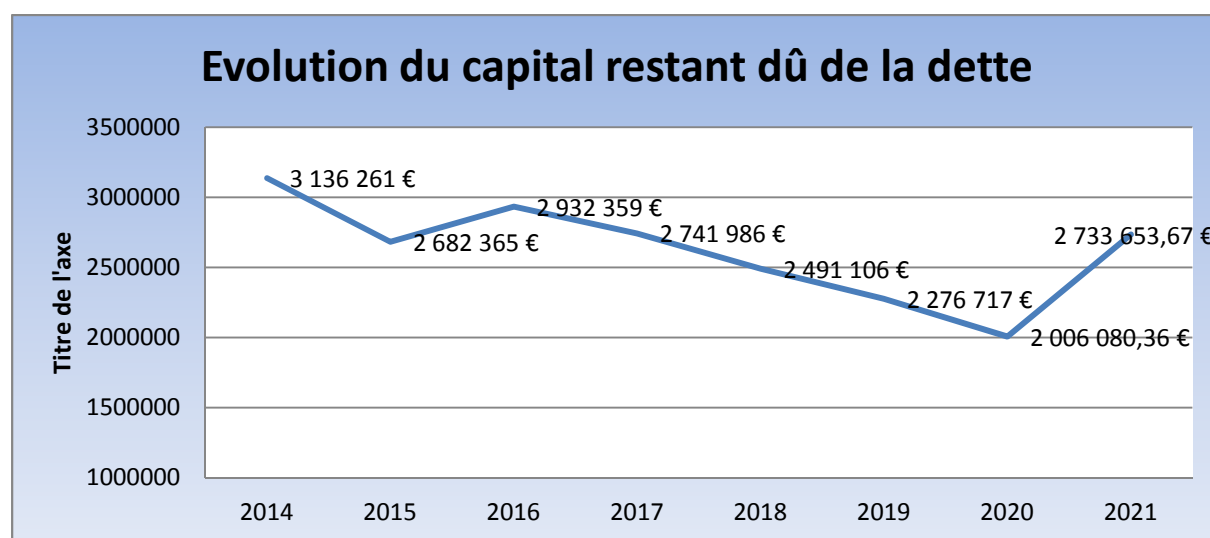
- **454 155.73 €** de travaux pour le réaménagement Voirie/Réseaux des rues Thiers, de Gaulle, Cloître, Halles et Frairain.
- **260 984.83 €** pour d'autres aménagements de voirie dont Parking du cimetière, Carrefour de l'Europe avec chemin Piéton - itinéraire cyclable, Abris Vélos (5 places Mairie et 3 rue Thiers), aire de jeux du parc Clemenceau et accessibilité voirie Avenue Gambetta.
- **321 883.92 €** pour des Travaux au sein des bâtiments communaux dont le solde de l'opération « maison associative du Stade » pour 127 930.28 €, 2<sup>ème</sup> tranche Huisserie de l'hôtel de Ville pour 66 470.88 €, rénovation de l'aile ex tribunal pour les bureaux de la CCMD pour 51 388.07 €, changement des portes et portail des ateliers municipaux pour 38 940 €, phase étude préliminaire pour la réhabilitation de l'ex collège pour 20 680.74 €, travaux sur les cloches de l'Eglise 4 555.20 €, diagnostic électrique de la Mairie pour 2 172 € et équipement en extincteurs et cylindres pour les bâtiments.
- **13 743.60 €** poursuite des équipements en caméras
- **115 865.89 €** relatifs à des investissements pérennes nécessaires au bon fonctionnement tels que le remplacement pluriannuel des chaudières dans les bâtiments communaux, des logiciels, matériels, véhicules, du mobilier urbain, candélabres, signalétique...
- **21 772 €** pour la FIBRE au titre de la 3<sup>ème</sup> année du plan quinquennal

**En 2021 : 700 452 €** de subventions perçues pour le financement des investissements éligibles à des aides dont **546 434 €** pour les aménagements de voirie : Thiers –De Gaulle-Halles Frairain (acomptes sur les réalisations cumulées 2020-2021) et Parking du cimetière.

Sur les investissements de 2019, nous avons perçu 281 078.86 € au titre du FCTVA et 5 636.44 € au titre des investissements sur l'éclairage public

La Ville n'a pas repris, en 2021, des parts sociales au sein de la SCI Citéomix pour une prévision budgétaire de 20 000 €.

### III - LA DETTE



La ville a mobilisé le 31 octobre 2021 un emprunt de 1 000 000 €, sur 20 ans au taux fixe de 0.8 % avec le remboursement de la 1<sup>ère</sup> échéance le 31/01/2022.

Les annuités de 2021 s'élèvent à 319 487.83 € dont 272 426.69 € de capital et 47 061.14 € d'intérêts.

Le taux d'endettement de la Ville est relativement faible car Le ratio « Encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement » est de 0.46. On considère le seuil d'alerte au dessus de 1.

Suivant son Epargne Brute dégagée, la Ville dispose d'un délai de 2.5 ans pour pouvoir rembourser sa dette en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

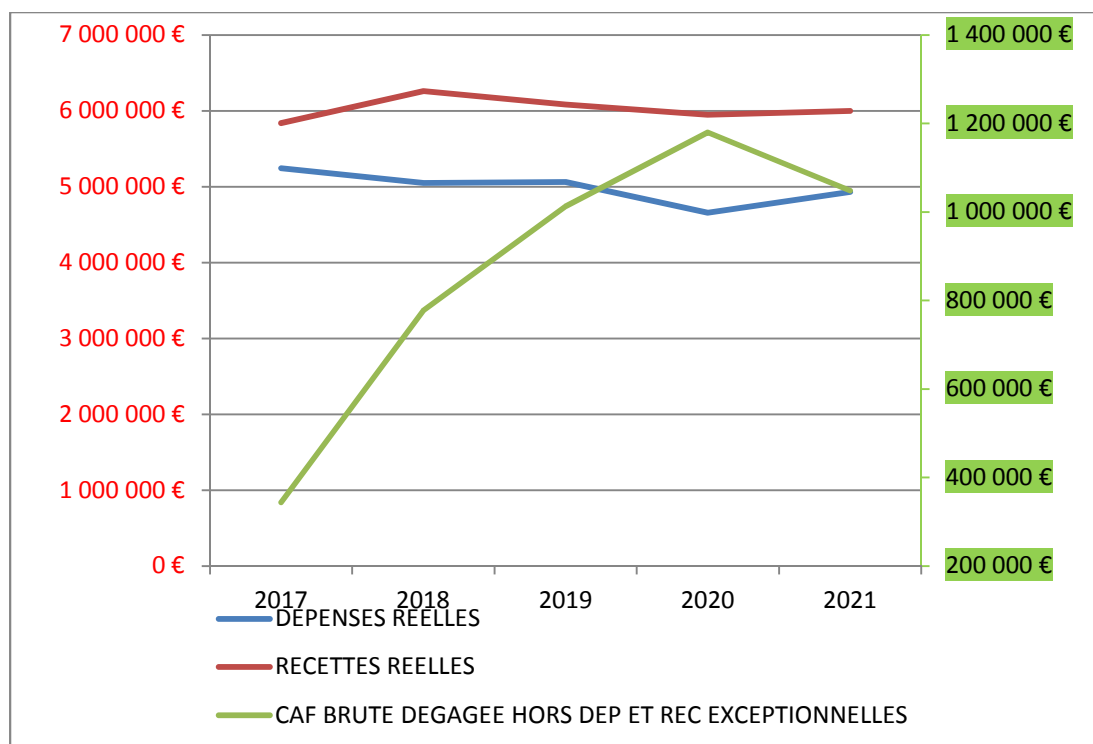
Ci-dessus le détail de la dette de la ville par emprunt souscrit :

EMPRUNT	MONTANT DU PRÊT	DUREE	DATE DEPART	DATE DE FIN	TAUX FIXE	CAPITAL 2021	INTERETS 2021	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021
TRAVAUX DE VOIRIE	187 500,00 €	15 ANS	01/12/2010	01/09/2025	2,14	13 341,03 €	1 305,49 €	52 643,32 €
TRAVAUX DE VOIRIE	562 500,00 €	15 ANS	01/12/2010	01/09/2025	3,24	41 244,43 €	6 252,01 €	167 081,30 €
AIRE DE CAMPING ET AMENAGEMENT VOIRIE	800 000,00 €	15 ANS	01/07/2013	01/04/2028	4,05	53 602,77 €	17 822,27 €	406 385,74 €
AMENAGEMENT VOIRIE	700 000,00 €	15 ANS	01/02/2014	01/01/2029	3,25	46 666,68 €	11 564,58 €	330 555,45 €
REHABILITATION ECOLE BRAHY ET VOIRIE DIVERSES	500 000,00 €	15 ANS	31/03/2017	31/12/2031	1,12	32 195,86 €	4 062,38 €	342 561,95 €
RENEGOCIATION VOIRIE/BAT LECLERC	431 495,62 €	10 ANS	01/12/2017	01/09/2027	1,01	42 591,00 €	2 828,68 €	253 413,91 €
RENOGOCIATION LPMR	168 341,58 €	20 ANS	01/12/2017	01/09/2037	1,76	7 503,59 €	2 499,93 €	137 341,74 €
RENOGOCIATION LPMR	137 378,27 €	5 ANS	01/12/2017	01/09/2022	0,6	27 681,33 €	229,11 €	20 870,26 €
AMENAGEMENT CENTRE SOCIAL	38 000,00 €	5 ANS	30/11/2020	30/11/2024	0	7 600,00 €	0,00 €	22 800,00 €
REHABILITATION CANTINE ET VOIRE	1 000 000,00 €	20 ANS	30/01/2022	30/09/2041	0,8	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>272 426,69 €</b>	<b>46 564,45 €</b>	<b>2 733 653,67 €</b>

La Ville de Mirecourt est également cautionnaire envers l'établissement IME pour la réhabilitation du secteur médico social : montant garanti de 1 000 0000 € à effet le 1/10/2017 au 01/07/2037. Le capital restant dû au 31/12/2021 est de 787 500 €.

## IV - LE FONCTIONNEMENT

### 4.1 Evolution des charges et produits de la collectivité de 2017 à 2021



Les dépenses de fonctionnement de la Ville concernent principalement l'entretien des bâtiments publics, la voirie communale, les réseaux, l'éclairage public, les espaces verts et le fonctionnement des différents services envers les administrés. La maîtrise des dépenses publiques est un objectif permanent.

Soutien également vis à vis des associations qui œuvrent pour apporter une dynamique envers la population. Une enveloppe annuelle d'environ 80 000 € est versée chaque année aux associations mirecurtiennes.

La CAF de l'année 2020 n'est pas d'un niveau de référence en raison de la crise COVID.

## V- LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

	2018	2019	2020	2021	Diff 2021/2020
Charges à caractère général	1 069 121,60 €	1 079 794,78 €	923 964,13 €	1 167 082,47 €	243 118.34 €
Charges de personnel	2 286 267,76 €	2 278 064,14 €	2 199 798,81 €	2 204 374,32 €	4 575.51 €
Charges de gestion courante	703 578,29 €	652 664,33 €	495 271,53 €	510 865,94 €	15 594.41 €
Atténuations de produits	924 210,17 €	994 233,77 €	985 832,00 €	1 003 607,84 €	17 775.84 €
Charges financières	60 688,53 €	58 507,15 €	52 032,39 €	47 061,14 €	- 4971.25 €
Charges exceptionnelles	3 624,38 €	804,00 €	1 961,23 €	106,00 €	- 1855.23 €
Dépenses Imprévues		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>5 047 490,73 €</b>	<b>5 064 068,17 €</b>	<b>4 658 860,09 €</b>	<b>4 933 097,71 €</b>	<b>274 237.62 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de **5.89 %** par rapport à 2020. Toutefois, l'année 2020 n'a pas connu un fonctionnement dit « normal » à cause de la pandémie liée au COVID. Si on compare le CA 2021/2019, nous avons une baisse de - **2.59 %** sur les dépenses réelles de fonctionnement.

**V-1 Chapitre 011 « charges à caractère général d'un montant de 1 167 082.47 € (+ 26.31 % par rapport au CA 2020)**

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

+ 38 348 € de fluides : en 2020 certains sites comme le restaurant scolaire, les écoles ont été fermés suite COVID – fonctionnement sur une année complète du bâtiment « arboré sens » - test pour l'eau des fontaines Place de Gaulle et augmentation dès octobre 2021 de l'énergie conformément aux annonces gouvernementales.

+ 109 805 € : les services techniques ont consommé leur enveloppe annuelle ce qui n'avait été le cas en 2020.

+ 15 583 € sur la fonction « fêtes et cérémonies » car en 2021 : 50 ans de l'école nationale de lutherie et un plus de manifestations en 2021 par rapport à 2020.

+ 36 014 € sur le poste « restauration scolaire » car fermeture partielle en 2020 et fréquentation en hausse en 2021.

+ 18 173 € sur la fonction « animations culturelles » dont en 2021 23 925 € de dépenses liées au salon de la lutherie mais avec des aides pour 19 174 €.

+ 11 793 € sur la fonction « salubrité » : opération faucons.

+ 52 320 € : nouvelle dépense dès 2021 pour le désherbage du cimetière reconduit en 2022 pour le même montant. Aide perçue en 2021 de 25 500 € soit 50 % de l'ensemble pluriannuelle de l'action.

- 38 918 € de crédits liés à des économies qui concernent principalement le versement à des organismes de formation, le versement de la participation envers les foyers ruraux pour le fonctionnement de l'ALSH avec abandon du solde et des économies sur les dépenses d'administration générale de la Ville.

**V-2 Chapitre 012 : 2 204 374.32 € SOIT +0.21 % PAR RAPPORT A 2020**

**V-3 Chapitre 65 « charges de gestion courante » : 510 865.94 € soit + 3.15 % par rapport à 2020**

<b>LIBELLE</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Indemnités des élus	84 804,32 €	84 014,13 €	84 913,01 €	76 001,90 €	71 603,42 €
Formation des élus	90,00 €	- €	- €	- €	- €
Contribution eaux pluviales	129 883,25 €	129 883,25 €	134 941,18 €	134 941,18 €	134 941,18 €
Contribution au Syndicat Scolaire	135 329,62 €	136 884,92 €	131 332,80 €	- €	- €
Participation SMIC	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Contribution au SDIS	153 421,23 €	148 385,04 €	139 619,62 €	141 478,03 €	142 258,28 €

Subvention St Pierre Fourier	21 400,00 €	24 380,00 €	29 060,00 €	23 240,00 €	20 040,00 €
Subventions aux écoles publiques	5 250,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €
Subvention au CCAS	80 000,00 €	46 117,75 €	26 000,00 €	30 551,51 €	51 000,00 €
Subventions aux Associations	97 235,00 €	103 385,00 €	100 054,96 €	81 450,00 €	75 565,00 €
Subvention équilibre LPMR	28 613,13 €	19 570,31 €	0,00 €	- €	- €
Fonds de concours à la CC pour AC Charlene SOMNY	15 737,00 €	- €	0,00 €	- €	- €
CLOUD 6512 (nveau dès 2021 éligible FCTVA 5,6%)	0,00 €	- €	0,00 €	- €	2 798,28 €
Ind. Mise sous Plis à reverser CCMD					3 025,80 €
Créances non valeurs et divers	1 606,87 €	5 157,89 €	942,76 €	1 808,91 €	3 833,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>755 370,42 €</b>	<b>703 578,29 €</b>	<b>652 664,33 €</b>	<b>495 271,53 €</b>	<b>510 865,94 €</b>

Une variation de + 15 594.41 € de plus par rapport à 2020 et qui s'explique principalement par :

+ 20 448.49 € de subvention envers le CCAS

+ 2 798.28 € glissement du chapitre 011 vers le chapitre 65 – 6515 « droits informatiques en nuage » où depuis le 1/01/2021 les maintenances hébergées sur CLOUD sont à imputer à cet article et sont éligibles au FCTVA pour un taux de 5.60 %

+ 3 025.80 € indemnités de mise sous plis à reverser à la CCMD car la Ville a perçu la subvention de l'Etat et il convient donc de reverser l'indemnité aux agents de la CCMD.

+ 3 833.98 € d'admissions en non valeur en 2021.

- 8 305 € de subventions en moins versées aux associations

- 4 399 € d'indemnités aux élus.

#### **V-4 Chapitre 014 « Atténuation de produit » » : 1 003 607.84 € soit + 1.80 % par rapport à 2020**

Ce chapitre comprend :

le fonds national de garantie individuelle (FNGIR) instauré en 2010 suite à la réforme de la taxe professionnelle. La Ville de Mirecourt est écrêtée chaque année d'un montant du FNGIR figé à 144 251 €

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique « FPU » et aux transferts de compétences, la Ville reverse chaque année à la CCMD des attributions de compensations. En 2021 : 838 665.84 € soit + 16 003 € par rapport à 2020 pour tenir compte de la revalorisation des services mutualisés.

Nous enregistrons également les dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation sur les logements vacants. 20 401 € EN 2021 contre 18 748 € en 2020.

## VI- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES

	2018	2019	2020	2021	Dif 2021/2020
Produits des services, du domaine.	176 335,48 €	187 224,98 €	129 103,95 €	139 480,77 €	10 376,82 €
Fiscalités/dts de places/taxes pub/taxes électricité	2 487 133,17 €	2 519 554,59 €	2 519 912,05 €	2 641 790,82 €	121 878,77 €
Dotations et participations	2 884 420,72 €	2 969 246,94 €	2 920 674,99 €	2 855 806,54 €	-64 868,45 €
Autres produits de gestion courante	83 644,98 €	114 733,05 €	100 216,89 €	100 254,56 €	37,67 €
Atténuation de charges	190 305,32 €	285 493,27 €	166 583,18 €	243 956,58 €	77 373,40 €
Produits exceptionnels	438 960,84 €	5 193,91 €	110 175,55 €	18 049,25 €	-92 126,30 €
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>6 260 800,51 €</b>	<b>6 081 446,74 €</b>	<b>5 946 666,61 €</b>	<b>5 999 338,52 €</b>	<b>52 671,91 €</b>

### VI-1 Chapitre 70 « Les produits des services du domaine » : 139 480.77 € + 8.04 % par rapport à 2020.

+ 15 596 € de refacturation « repas cantine » car en 2020 fermeture cause COVID.

-5 219 € comprenant les remboursements de frais envers la CCMD – En effet en 2020 nous avons refacturé 2019 et 2020 pour les frais liés au carburant envers la CCMD et aussi les produits d'entretien payés ville et qui concernaient bâtiments CCMD. Nous enregistrons également une baisse de 2640 € pour les concessions cimetières.

### VI-2 – Chapitre 73 « La fiscalité » : 2 641 790.82 € + 4.84 % par rapport à 2020.

Les Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH + THLV	1 290 647 €	1 266 720 €	1 293 866 €	1 288 918 €	1 300 896 €	154 921 €
Coefficient correcteur						162 864 €
TFB	926 816 €	934 544 €	960 918 €	979 721 €	949 336 €	2 077 759 €
TFNB	11 351 €	11 245 €	10 071 €	10 290 €	9 954 €	10 003 €
Allocations compensatrices	96 413 €	120 262 €	121 756 €	129 899 €	135 515 €	31 153 €
Dégrèvements FNGIR et THLV	- 144 251 €	-144 251 €	-144 251 €	-176 306 €	- 162 999 €	- 164 652 €
<b>FISCALITE NETTE</b>	<b>2 469 475 €</b>	<b>2 477 022 €</b>	<b>2 530 862 €</b>	<b>2 585 134 €</b>	<b>2 558 700 €</b>	<b>2 601 352 €</b>

Comme le Président de la République s'y est engagé, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée en 2023.

Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résulte est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'application d'un coefficient correcteur.

La perte des allocations compensatrices TH en 2021 (inscrite au chapitre 74) ainsi qu'une partie des produits TH est donc compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et par l'application d'un coefficient correcteur. En tenant compte de la revalorisation des bases en 2021, la ville enregistre **42 652 €** de fiscalité supplémentaire par rapport à 2020.

Pour rappel, la ville de Mirecourt avait en 2020 baissé les taux de la Taxe foncière PB de 21.18 % au lieu d'un taux antérieur à 22.14 % et 29.29 % au lieu de 30.62 % pour TF sur propriétés non bâties.

Le taux actuel de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec la part départementale est désormais de 46.83 %.

Baisse de 27 223 € par rapport à 2020 concernant le FPIC : par délibérations concordantes, il a été décidé d'augmenter de 30 % le FPIC envers la CCMD au titre de l'année 2021 d'où une incidence négative pour les communes.

**VI-3 – chapitre 74 « Les dotations et participations » : 2 855 806.54 € - 2.22 % par rapport à 2020**

	2017	2018	2019	2020	2021	DIF 2021/2020
DGF	1 171 633,00 €	1 158 170,00 €	1 154 988,00 €	1 151 355,00 €	1 137 864,00 €	- 13 491€
DSR	611 855,00 €	694 069,00 €	707 394,00 €	745 955,00 €	765 927,00 €	+ 19 972 €
DSU	393 039,00 €	416 455,00 €	434 310,00 €	453 496,00 €	468 444,00 €	+ 14 948 €
Fonds Nat de Péréquation	224 431,00 €	269 317,00 €	286 173,00 €	280 687,00 €	270 012,00 €	- 10 675 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 400 958 €</b>	<b>2 538 011 €</b>	<b>2 582 865 €</b>	<b>2 631 493 €</b>	<b>2 642 247 €</b>	<b>+ 10 754 €</b>

Comme chaque année, la Dotation Globale de fonctionnement diminue conformément aux annonces gouvernementales : - 13 491 € de moins par rapport à 2020 de DGD. Si on compare 2012 à 2021, on enregistre une perte financière de DGD de -36 %.

Baisse également du fonds national de péréquation de – 10 675 €

+ 34 920 € de DSR et DSU et des aides nouvelles pour le salon de la lutherie pour 19 174 € et de l'Agence de l'Eau pour le plan désherbage de 25 500 €.

**Par contre dès 2021, les collectivités ne perçoivent plus les allocations compensatrices de la taxe d'habitation –le montant des allocations TH perçu en 2020 était de 132 623 €.**

**Pour compenser cette perte financière, l'Etat compense par un coefficient correcteur qui est intégré au sein de la fiscalité directe locale « chapitre 73 »**

**VI-4 –chapitre 75 « Produits de gestion courante »: 100 254.56 € + 0.04 % par rapport à 2020**

Ce poste est composé principalement des tickets restaurant part salariale pour 21 386 € et des revenus des immeubles. Pas de variation significative entre 2021 et 2020 : + 37.67 €.

**VI-5 –chapitre 77 « Les produits exceptionnels » : 18 049.25 € soit – 83.62 % par rapport à 2020**

Le delta de – 92 126 € entre 2021 et 2020 provient principalement des cessions en 2020 d'un montant total de 97 270 € dont la vente de l'immeuble 21 rue du Dc Cabasse pour 95 000 €. (Attention les recettes liées aux cessions sont bien enregistrées au compte 775 chapitre 77, mais par un jeu d'écritures d'opérations d'ordre, ces cessions génèrent une recette d'investissement).

En dehors des cessions ce chapitre est constitué par des remboursements de sinistres, des remboursements liés aux frais de fourrière et des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

**VI-6 –chapitre 013 « Atténuation de charges » : 243 956.58 € soit +46.45 % par rapport à 2020**

**VII –LES OPERATIONS D'ORDRE**

On enregistre des annuités liées aux amortissements des biens pour 292 861.39 € et pour les annuités des subventions transférables : 27 476.05 €.

Des reprises de provisions pour actif circulant pour 2 230.44 €.

32 511.36 € au sein des opérations patrimoniales dont l'intégration des avances forfaitaires et de parcelles ne figurant pas dans l'actif pour cessions futures.